



Transactions hebdomadaires sur actions propres déclarées pour la période du 14 au 18 février 2022

Paris, le 21 février 2022

En application du Règlement (UE) 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et conformément à l'Article 241-4 du Règlement général de l'AMF, Sopra Steria Group déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions le **16 février 2022** :

Séance du	Type de transaction	Nombre de titres	Prix moyen pondéré en euros	Montant global en euros
16/02/2022	Transfert	40	N/A	N/A

Transfert réalisé dans le cadre du plan d'actionnariat salariés « *Share Incentive Plan – SIP* » mis en œuvre par Sopra Steria Group au Royaume-Uni, ayant pour objectif l'attribution gratuite aux salariés britanniques participant à l'offre SIP, d'actions Sopra Steria à raison d'une action gratuite pour une action souscrite.

Contacts

Relations Investisseurs

Sopra Steria Group
Olivier Psaume
investors@soprasteria.com
+33.1.40.67.68.16

Relations Presse

Image Sept
Caroline Simon-Phélip
caroline.simon@image7.fr
+33.1.53.70.74.65